

envahir la terre. 350 hadith appellent à la guerre sainte, meurtres de chrétiens, nous, si les musulmans ne sont pas guerriers, alors qu'ils partent dans la paix.

Rien de tout cela n'est puni. RIEN.

Les juifs de manière différentes font la même chose.(talmud)

Ils appliquent donc leurs textes ICI, talmud et coran.

L'administration et le politique dans leur ensemble sont donc totalement annexés par des groupes étrangers juifs et musulmans, soutenus par les médias rempli eux même de juifs et de musulmans, qui bien évidemment ne dénoncent jamais leurs propres crimes aux peuples français, leurs victimes.

L'islam est donc totalement incompatible avec les droits de l'Homme et le droit français.

Tout français qui dénonce ces crimes est donc **dans la plénitude de son droit** et dans l'accomplissement de son devoir. **Tout français qui réclame leurs départs est dans l'exercice de son droit à l'auto détermination internationalement reconnu.**

Nul ne peut donc lui interdire l'exercice de ce devoir, encore moins l'administration, ce qui serait la démonstration que l'administration est composée en grande majorité de juifs, de musulmans et de franc-maçons ainsi que de quelques français aux ordres des premiers, donc **constituant ainsi une force totalement étrangères aux intérêts réels de la France.**

Même Hitler, envahissant la France, n'a pas osé qualifier les résistants de provocateur, mais l'administration française, remplie de juifs, de musulmans et de franc-maçons, en pleine paix, elle, elle OSE. !

Nul ne peut être entraver d'invoquer son droit pour accomplir son devoir.

L'administration allègue donc de sa propre turpitude en OSANT faire valoir des condamnations totalement illégales puisque déjà rendues en application des textes étrangers en France, à l'encontre du peuple français dans l'exercice de son droit à l'autodétermination, pour mieux encore entraver son expression.

Nul ne peut alléguer de sa propre turpitude.

Mais dans un délire dont seuls les juifs et les musulmans sont capables, trouvant normal de torturer leurs propres enfants, difficile de se faire passer pour ennemis en ayant un tel point commun, ceux-ci OSENT faire valoir « une organisation violente de la mouvance ultra-sioniste », utilisant musulmans et juifs, officiellement ennemis, en réalité amis, pour **ENTRAVER l'exercice du droit suprême du peuple français sur son propre territoire ! Et dont les droits fondamentaux sont violés par EUX ! Le comble du délire. !**

L'administration démontrant sa soumissions à des puissances et intérêts étrangers par l'autorisation des manifestations données à ces mêmes étrangers, contre le plan vigipirate, qui de ce fait, ne devait strictement rien leur autoriser à eux, n'a donc été mis en place que pour interdire l'expression du peuple français, à lui et lui seul. Complot et Mouvement